



L'équitation et le handicap

Au centre équestre Départemental UCPA de La Courneuve



Le Centre équestre UCPA et son engagement :

Les personnes handicapées sont souvent confrontées à des difficultés pour accéder à des pratiques ou aux équipements sportifs, même si des progrès indéniables ont été accomplis depuis quelques années. Ainsi, le centre équestre départemental UCPA de la Courneuve propose des créneaux d'activités équestres menées par des moniteurs diplômés d'état sensibilisés à l'encadrement de ce type de public. L'UCPA s'attache ainsi à développer l'intégration et la mixité sociale sur ses équipements de loisirs et de vacances, accompagnant ceux qui nécessitent une attention particulière pour permettre l'accessibilité des pratiques sportives aux jeunes souffrant de handicap.

Le cheval, accompagnateur de l'handicap :

Le cheval nous offre une caractéristique essentielle dans notre travail avec la personne handicapée: IL EST ABSOLUMENT NON JUGEANT. Rien dans son regard ou dans son attitude ne laisse entendre le rejet ou l'incompréhension. Il accepte globalement la personne en difficulté.

Avec qui ? Où ? Comment ?

Les chevaux:

Si le cheval reste un animal grand et puissant, il faut cependant noter que les chevaux mis à votre disposition sont parfaitement adaptés à l'usage que nous en faisons. Leurs caractéristiques: Attentifs, généreux, tolérants et réfléchis.

Le matériel:

Nous possédons du matériel adapté : sur selle, rênes pédagogiques, étriers de sécurité

Les lieux de travail:

Les installations du centre équestre départemental UCPA de La Courneuve permettent le travail à l'abri en manège et à l'extérieur en carrière ou en promenade.

L'encadrement :

L'activité est menée par un moniteur d'équitation (conformément à la loi du sport) sensibilisé au public en situation d'handicap.

L'activité s'adresse à toutes les personnes désireuses de vivre une complicité, de mener un travail avec le cheval pour repousser les limites imposées par leurs difficultés. La progression équestre, au sens strict, n'est pas un but en soi. Nous travaillons avec des adultes et des enfants, leurs difficultés peuvent être de plusieurs registres:

- Handicap physique (infirmité motrice cérébrale, infirmités congénitales, accidentelles, maladie, déficits sensoriels, etc.)
- Handicap psychique (névrose, psychose, difficulté comportementale, dépression, angoisses).
- Handicap relationnel (troubles caractériels).

POURQUOI LE CHEVAL, QUEL APPORT ?

Sur le plan physique:

- Travail tonique global. Au pas: Fonctionnement de 300 muscles.
- Au pas : simulation de la marche
- Travail de synchronisation.
- Ajustement tonique pour maintenir l'équilibre (2280 par ½ h).
- Informations proprioceptives et extéroceptives.
- Association des membres supérieurs et inférieurs.

Sur le plan psychique:

- Le contact corporel réveille les sensations (l'affect). Prise de conscience de son existence.
- Le mouvement permet au cavalier de prendre conscience de son schéma corporel.
- La suprématie du cavalier sur le piéton (revalorisation psychologique).
- Naissance de l'identification. Nécessité absolue pour le cavalier de tenir compte de "l'autre".
- Sécurisation de par le rythme (pas).
- Processus d'apprentissages long est bénéfique pour des personnes à troubles caractériels (tout, tout de suite).

Sur le plan relationnel:

- Authenticité de la relation (cavalier-cheval)
- Relation sans jugement, il est acceptant, n'a pas d'attentes.
- Sanction ou réponse immédiate.
- Objet intermédiaire dans la relation à " l'autre ".
- Symbolisme de force (image sécurisante ou le contraire).

Sans oublier l'aspect mythique et fantasmagique

Les Séances

Déroulement :

Les séances durent 1h15 et se font en petits groupes pouvant aller jusqu'à :

- 8 personnes pour des handicaps légers.
- 4 personnes pour des handicaps Moyens
- 2 personnes pour des handicaps lourds

Dans cette prise en charge, nous pouvons être mandatés par: la personne elle-même, la famille, les médecins, les physiothérapeutes, l'équipe éducative....

La prise en charge fait l'objet d'un contrat entre les parties concernées et comporte:

- Une définition claire des objectifs posés.
- Un système d'évaluation basé sur des outils d'observation.

Contenus :

Selon les objectifs fixés, les activités peuvent varier selon :

- Approche du cheval, pansage
- Travail en liberté
- Travail à la longe, aux longues rênes
- Attelage
- Séance à cheval
- Voltige

Contact :

Renseignements :

Brigitte RINALDI

brinaldi@ucpa.asso.fr tél. 06 07 35 05 41

Réservations de séance

Régine MOREL

courneuve.act@ucpa.asso.fr